

## MÉMO

---

Le 13 février 2023

**DESTINATAIRES :** Cadres académiques  
Cadres administratifs

**SUJET :** Placements liés aux fonds philanthropiques

---

Nous vous avisons que la période annuelle pour effectuer des changements dans vos placements en philanthropie est maintenant ouverte; vous pourrez, dans le prochain mois, ajouter ou retirer des sommes, soit à partir de projets du fonds de souscription, ou soit à partir de projets de revenus de dotation RH/RX.

Afin d'obtenir des rendements sur des sommes importantes disponibles dans les projets mentionnés, veuillez prendre connaissance du [document joint](#) expliquant les particularités de chaque type de placement permis.

En janvier 2023, Anne Desjardins a écrit aux unités qui ont déjà des placements dans les Fonds d'épargne (Souscription ou FAR) ou dans le Fonds de placement FAR afin de leur fournir une mise à jour des tableaux de placements. Ces derniers leur serviront à prendre leurs décisions de placement pour l'année 23-24.

À la mi-février, un tableau sommaire sera envoyé à ces unités pour faciliter la transmission de leurs directives de placement pour 23-24.

Toute unité qui souhaite placer ou rapatrier des sommes dans l'un ou l'autre des fonds doit communiquer par courriel avec [Anne Desjardins](#), responsable des Fonds de souscription et de dotation.

La **date limite** de transmission des demandes des unités aux Services financiers est le **17 mars 2023, à 17h**.